



# EMPLOI ET FORMATION

---

## SOMMAIRE

Comment faire pour accéder à un emploi ou une formation si je suis réfugié ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire ?

Comment faire pour être accompagné dans ma recherche d'emploi ?

Comment faire pour être accompagné dans mon projet professionnel si j'ai moins de 26 ans ?

Comment faire pour être accompagné dans mon projet professionnel si j'ai plus de 26 ans ?

Comment faire pour être accompagné dans mon projet professionnel si je suis en situation de handicap ?

Comment faire pour être accompagné pour reprendre mes études en France ?

Comment faire pour être embauché par une structure d'insertion par l'activité économique si j'ai des difficultés à obtenir un emploi ?

Comment faire pour faire reconnaître les diplômes que j'ai eu à l'étranger ?

Comment faire pour faire reconnaître mon expérience professionnelle ?

Comment faire pour travailler si je suis étranger, mineur et non accompagné par ma famille sur le territoire français ?

Comment faire pour trouver une formation professionnelle et la faire financer ?

Comment faire si je veux apprendre le français ?

Qu'est ce que sont les règles d'autorisation de travail en France si je suis étranger ?

*« sommaire interactif »*



Retrouver toutes les fiches pratiques sur Soliguide

Ces fiches sont rédigées et mises à jour par la [Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France](#) en partenariat avec [l'association Solinum](#) et avec le soutien de la [Fondation Sanofi Espoir](#).

Si vous avez une question ou une remarque vous pouvez contacter par mail : [fiches.soliguide@federationsolidarite-idf.org](mailto:fiches.soliguide@federationsolidarite-idf.org)

## COMMENT FAIRE POUR ACCÉDER À UN EMPLOI OU UNE FORMATION SI JE SUIS RÉFUGIÉ OU BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROTECTION SUBSIDIAIRE ?

---

Si je suis bénéficiaire d'une protection internationale (j'ai le statut de réfugié, de bénéficiaire de la protection subsidiaire ou d'apatride), j'ai le droit de travailler à partir du moment où je reçois la notification de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés ou Apatrides) ou de la CNDA (Cours Nationale du Droit d'Asile).

Si j'ai moins de 26 ans je peux m'inscrire à la Mission Locale, à Pôle Emploi si j'ai plus de 26 ans ou à CAP Emploi si je suis en situation de handicap, pour être accompagné dans mon projet professionnel et bénéficier de certaines aides.

Il existe des dispositifs de formation ou d'accès à l'emploi dédiés aux personnes bénéficiaires d'une protection internationale. La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France présente ces dispositifs pour l'Ile-de-France dans un outil dédié et a également élaboré un guide sur l'accès à l'emploi des personnes bénéficiaires d'une protection internationale. Ces dispositifs peuvent me permettre :

- ➔ de bénéficier d'un accompagnement spécifique dans la construction de mon projet professionnel et de cours de français ;
- ➔ d'une formation professionnelle adaptée avec des cours de français ;
- ➔ de mise en relation avec des employeurs ou d'ateliers de découverte du monde de l'entreprise en France ;
- ➔ d'un accompagnement à la création d'entreprise ;
- ➔ d'immersion dans les grandes écoles.

# COMMENT FAIRE POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS MA RECHERCHE D'EMPLOI ?

---

Si je suis en recherche d'emploi, je peux être accompagné, selon ma situation, par une des structures du Service Public de l'Emploi : Pôle Emploi (si j'ai plus de 26 ans), la Mission Locale ( si j'ai moins de 26 ans) ou CAP Emploi ( si je suis en situation de handicap).

Les structures du service public de l'emploi m'accompagnent dans ma recherche d'emploi en :

- m'aidant à construire mon projet professionnel ;
- me proposant des formations adaptées à ma situation et mon projet professionnel ;
- m'aider à postuler à des offres d'emploi ;
- me communiquer des offres d'emploi qui correspondent à mon projet professionnel ;
- me permettre de réaliser des stages en entreprise ;
- m'offrant la possibilité d'être orienté vers une Structure d'Insertion par l'Activité Économique ou vers un emploi adapté où je pourrais bénéficier d'un contrat de travail et d'un accompagnement social et professionnel si je rencontre des difficultés particulières pour trouver un emploi ;

Si j'ai travaillé en France et que je peux bénéficier d'indemnités chômage, je dois dans tous les cas m'inscrire auprès de Pôle Emploi. C'est également le cas si je souhaite obtenir certaines aides spécifiques pour suivre une formation professionnelle.

Comment faire pour être accompagné dans ma recherche d'emploi :

- ➔ si j'ai moins de 26 ans ;
- ➔ si j'ai plus de 26 ans ;
- ➔ si je suis en situation de handicap ?

# COMMENT FAIRE POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS MON PROJET PROFESSIONNEL SI J'AI MOINS DE 26 ANS ?

---

Si j'ai moins de 26 ans et que je souhaite être accompagné dans mon projet professionnel je m'inscris à la mission locale.

La Mission Locale peut m'accompagner à définir un projet professionnel et à trouver un emploi ou une formation qui corresponde à ce projet. Je m'inscris dans la mission locale la plus proche de chez moi dans mon département (celui où je vis ou celui où je suis domicilié).

Si la réalisation de mon projet professionnel nécessite que je suive des périodes de formations ou de stage non rémunérés, la Mission Locale peut me permettre de bénéficier d'une aide financière. En contrepartie de cette aide, je m'engage à suivre des périodes de formation, de recherche d'emploi ou encore de stage en fonction du projet défini avec mon conseiller Mission Locale. Je peux bénéficier d'une aide financière, en fonction des mes revenus et de la décision de mon conseiller Mission Locale :

- ➔ Jusqu'à 497,01 € par mois si j'entre dans le programme Garantie Jeune ;
- ➔ Jusqu'à 1491€ sur 3 à 6 mois si je suis des formations linguistiques dans le cadre d'un Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue ;

La Mission Locale peut également m'orienter vers une Structure d'Insertion par l'Activité Economique où je pourrais bénéficier d'un contrat de travail et d'un accompagnement social et professionnel si je rencontre des difficultés particulières pour accéder à l'emploi.

Si j'ai le droit à des indemnités chômage de la part de Pôle Emploi, je peux être inscrit à la fois à Pôle Emploi et à la mission locale pour avoir un accompagnement adapté à ma situation.

Si je souhaite recevoir des informations dans le cadre de ma recherche d'emploi je peux me rendre dans l'un des lieux d'information sur l'emploi et la formation [cartographiés par Défi Métiers](#).

# COMMENT FAIRE POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS MON PROJET PROFESSIONNEL SI J'AI PLUS DE 26 ANS ?

---

Si je suis demandeur d'emploi de plus de 26 ans, je m'inscris à l'agence Pôle Emploi de chez moi dans mon département (celui où je vis ou celui où je suis domicilié). Je peux également [m'inscrire en ligne](#) sur le site de Pôle Emploi.

- ➔ Lorsque je suis inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi je peux bénéficier :  
D'un accompagnement dans la définition de mon projet professionnel ;
- ➔ D'une orientation vers des dispositifs de formation ;
- ➔ D'une possibilité de faire des stages en entreprise ;
- ➔ D'une information sur les offres d'emploi ;
- ➔ D'une orientation vers une Structure d'Insertion par l'Activité Économique où je pourrais bénéficier d'un contrat de travail et d'un accompagnement social et professionnel ;
- ➔ D'aides financières et d'une rémunération pour certaines périodes de formation que j'effectue dans le cadre de ma recherche d'emploi.

Si j'ai déjà travaillé en France et cotisé pour l'assurance chômage, Pôle Emploi s'assure du suivi du versement de mes allocations chômage et de mon accompagnement dans ce cadre. Si j'ai moins de 26 ans ou que je suis en situation de handicap et que j'ai droit à des allocations chômage je dois m'inscrire auprès de Pôle Emploi pour les percevoir mais je peux m'inscrire en même temps auprès de la Mission Locale ou de CAP emploi pour bénéficier

Si je souhaite recevoir des informations dans le cadre de ma recherche d'emploi je peux me rendre dans l'un des lieux d'information sur l'emploi et la formation [cartographiés par Défi Métiers](#).

# COMMENT FAIRE POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS MON PROJET PROFESSIONNEL SI JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP ?

---

Si je suis en recherche d'emploi et en situation de handicap, je m'inscris au CAP Emploi le plus proche de chez moi de chez moi dans mon département (celui où je vis ou celui où je suis domicilié).

- ➔ Les CAP Emploi m'accompagnent dans ma recherche d'emploi si je suis en situation de handicap. Les CAP emploi peuvent m'accompagner en :
- ➔ Me proposant des formations adaptées à ma situation et mon projet professionnel ;
- ➔ M'aider à postuler à des offres d'emploi ;
- ➔ Me communiquer des offres d'emploi qui correspondent à mon projet professionnel ;
- ➔ Me permettre de réaliser des stages en entreprise ;
- ➔ M'orienter vers une Structure d'Insertion par l'Activité Economique ou vers un emploi adapté où je pourrais bénéficier d'un contrat de travail et d'un accompagnement social et professionnel si je rencontre des difficultés particulières pour trouver un emploi ;

Si j'ai le droit à des indemnités chômage ou pour bénéficier de certaines rémunérations de formation je peux m'inscrire également à Pôle Emploi tout en continuant à bénéficier d'un accompagnement CAP Emploi.

Si je souhaite recevoir des informations dans le cadre de ma recherche d'emploi je peux me rendre dans l'un des lieux d'information sur l'emploi et la formation [cartographiés par Défi Métiers](#).

# COMMENT FAIRE POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR REPRENDRE MES ÉTUDES EN FRANCE ?

---

Si je souhaite reprendre des études universitaires, je peux me renseigner sur les formations disponibles sur les plateformes de [Parcoursup](#) et de [l'Onisep](#).

Pour intégrer une formation universitaire, un niveau de français B2 est généralement demandé. Je peux obtenir des renseignements et poser mes questions sur la reprise d'étude en France sur le site du [RESOME](#) ou encore [d'UniR](#) (Universités et Réfugiés).

Si je suis réfugié ou bénéficiaire de la protection internationale et que j'ai moins de 28 ans, je peux bénéficier d'une [bourse sur critères sociaux](#) et je peux demander à bénéficier d'un logement auprès du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

# COMMENT FAIRE POUR ÊTRE EMBAUCHÉ PAR UNE STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SI J'AI DES DIFFICULTÉS À OBTENIR UN EMPLOI ?

---

Si j'ai des difficultés à obtenir un emploi, je peux être embauché dans une structure d'insertion par l'Activité Economique (SIAE). Pour cela il est nécessaire que j'obtienne une « prescription IAE » :

- ➔ Par mon conseiller Pôle Emploi, Cap Emploi ou Mission Locale ;
- ➔ Via la Plateforme de l'Inclusion, si je suis hébergé dans un centre d'hébergement (CHRS, CHU, CADA, CPH, etc.) les travailleurs sociaux de mon centre d'hébergement peuvent m'orienter vers l'IAE. Je peux également être orienté vers l'Insertion par l'Activité Economique via la plateforme de l'inclusion si j'ai un suivi social dans un CCAS, ou par un Point Information Jeunesse, etc.

**En SIAE, j'ai un contrat salarié et je bénéficie d'un accompagnement social et professionnel**, je peux également bénéficier de formations pendant que je suis salarié dans la structure. La SIAE m'accompagne dans ma recherche d'emploi et peut me permettre de faire des stages en entreprise.

Lorsque je suis salarié d'une SIAE, soit je travaille directement dans la SIAE soit j'effectue des missions auprès de particuliers ou d'autres entreprise. Je peux être accompagné en SIAE durant 6 à 24 mois.

Pour travailler dans une SIAE je peux :

- ➔ Contacter directement une SIAE en me basant sur les annuaires de la Plateforme de l'Inclusion ou du Grafie ;
- ➔ Être orienté vers une SIAE par un travailleur social habilité via la Plateforme de l'Inclusion (centre d'hébergement, CCAS, point information jeunesse, etc.) ou mon conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou CAP Emploi.

# COMMENT FAIRE POUR FAIRE RECONNAÎTRE LES DIPLÔMES QUE J'AI EU À L'ÉTRANGER?

---

Si j'ai obtenu des diplômes à l'étranger et que je souhaite les faire reconnaître en France, je peux faire une démarche de demande d'attestation de comparabilité ou de reconnaissance d'une période d'études à l'étranger auprès de [l'ENIC NARIC France](#). Si je suis bénéficiaire de la protection subsidiaire ou réfugié, cette démarche est gratuite.

## COMMENT FAIRE POUR FAIRE RECONNAÎTRE MON EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE?

---

Si je peux prouver mon expérience dans un domaine professionnel et que je peux faire une démarche de validation de mes acquis de l'expérience (VAE). Cette démarche me permet d'obtenir tout ou une partie du titre professionnel dans le domaine dans lequel j'ai exercé. Je peux me renseigner sur les démarches à entreprendre sur [le portail de la VAE](#) du Gouvernement. Ces démarches peuvent être longues et il est nécessaire que je puisse présenter des documents prouvant mon expérience et mes acquis.

## COMMENT FAIRE POUR TRAVAILLER SI JE SUIS ÉTRANGER, MINEUR ET NON ACCOMPAGNÉ PAR MA FAMILLE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS ?

---

En France, les mineurs de moins de 16 ans n'ont pas le droit de travailler. Si je suis mineur étranger et que je bénéficie de la protection de l'Aide Sociale à l'Enfance je peux demander une autorisation de travail à la Préfecture. Si j'ai un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans le cadre de ma formation professionnelle, alors la Préfecture ne peut pas refuser de m'accorder une autorisation de travail.

Si j'ai été protégé par l'ASE avant d'avoir 16 ans je peux bénéficier d'une carte de séjour « Vie Privée Vie familiale » « de plein droit », cela veut dire que la Préfecture n'a pas le droit de me la refuser. Cette carte de séjour m'autorise à travailler.

## COMMENT FAIRE POUR TROUVER UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA FAIRE FINANCER ?

---

Si je veux acquérir de nouveaux savoirs ou compétences, je peux suivre une formation professionnelle. Mon conseiller Pôle Emploi, Mission Locale ou CAP Emploi peut m'accompagner dans ma recherche de formation. Je peux également me renseigner dans l'un des lieux d'information sur l'emploi et la formation [cartographiés par Défi Métiers](#).

Sur le territoire francilien, [Défi Métiers](#) recense l'offre de formation professionnelle et propose notamment une cartographie des [organismes de formation](#) précisant les formations accessibles, leur mode de financement et les modalités pratiques d'accès à celles-ci.

Si j'ai été salarié en France ou que je suis salarié, je peux retrouver sur le site de [mon compte personnel de formation](#) l'offre de formation que je peux financer par ce biais.



## Financer sa formation

Les formations professionnelles ont un coût parfois important mais il existe des possibilités de financement et d'indemnisation pendant la formation professionnelle.

Si je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, à la Mission Locale ou à CAP Emploi je peux bénéficier de formation financée par Pôle Emploi ou par ma Région et ne pas avoir à payer ma formation. Selon ma situation je peux également bénéficier d'une indemnité de la part de Pôle Emploi ou du Conseil Régional pour me permettre de suivre ma formation.

Si je suis salarié ou que j'ai déjà travaillé en France, l'argent disponible sur mon [Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#) me permet de financer des actions de formation, en cours de contrat ou après avoir perdu ou quitté un emploi.

Je peux également me renseigner sur le site de [l'Afpa](#) sur les dispositifs qui me peuvent me permettre de financer une formation.

## COMMENT FAIRE SI JE VEUX APPRENDRE LE FRANÇAIS ?

---

Il existe de nombreuses formations qui me permettent d'apprendre le français. Je peux apprendre le français :

- ➔ Au sein de cours de français ou d'ateliers socio-linguistiques proposés par les communes ou les associations ;
- ➔ Au sein d'ateliers de conversation proposés par les bibliothèques
- ➔ Dans le cadre de programmes spécifiques d'apprentissages du français. Par exemple :
  - Si je suis parent d'élève, je peux bénéficier du programme Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (quelle que soit ma situation administrative si j'ai des enfants scolarisés) ;
  - Si j'ai une autorisation de travail, dans le cadre de formations de français à visée professionnel ou d'une formation professionnelle ;
  - Si je suis réfugié ou bénéficiaire de la Protection Subsidiaire je peux bénéficier d'une formation linguistique au sein de programmes spécifiques.
  - Si j'obtiens mon premier titre de séjour, je serai convoqué par l'OFII pour signer le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). Dans ce cadre, si je ne maîtrise pas le français l'OFII pourra me prescrire des cours de français que je devrais suivre obligatoirement (200 à 600h) ;

[Réseau alpha](#) et la [cartographie linguistique de Défi Métiers](#) recensent l'offre de formation en français en Ile-de-France. Certaines formations peuvent être soumises à condition de régularité du séjour sur le territoire français au regard du droit des étrangers.

# QU'EST CE QUE SONT LES RÈGLES D'AUTORISATION DE TRAVAIL EN FRANCE SI JE SUIS ÉTRANGER ?

---

Je suis autorisé à travailler en France si j'ai plus de 16 ans et que je remplis une des conditions suivantes :

- Je suis de nationalité française ;  
Ou
- Je suis ressortissant d'un Pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen ;  
ou
- Je suis réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaires ;  
ou
- Je suis titulaire d'un titre de séjour m'autorisant à travailler en France ou d'une autorisation de travail en France (si je suis réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire : le premier récépissé que me donne la Préfecture me permet de travailler) ;  
ou
- Je suis en cours de demande d'asile et ma demande est en cours d'instruction par l'OFPRA depuis plus de six mois : je dois cependant adresser une demande d'autorisation de travail à la Préfecture de mon département de domiciliation sans laquelle je n'ai pas le droit de travailler. Pour cela je dois avoir une promesse d'embauche.

Je n'ai pas le droit de travailler si je n'ai pas de titre de séjour, si j'ai un titre de séjour qui ne m'autorise pas à travailler ou si je suis en demande d'asile sans autorisation de travail.

## POUR ALLER PLUS LOIN :

- ➔ [Favoriser l'accès à l'Emploi et à la Formation des personnes BPI en Ile-de-France - Fiches pratiques - Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France ;](#)
- ➔ [Kit de présentation des lauréats de l'appel à projet du du PIC pour l'Intégration Professionnelle des Réfugiés en Ile-de-France, par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France ;](#)